



Éditorial

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

Depuis la fin du mois dernier Valérie Garcin-Eyméoud et Marcel Cannat sont les conseillers départementaux du nouveau canton issu de la fusion des cantons d'Aiguilles et de Guillestre.

Jean-Marie Bernard, un Dévoluard est le nouveau Président de l'Assemblée départementale. Après un bref intermède assuré par Michel Roy, il succède ainsi à Jean-Yves Dusserre qui présidait le Conseil Général depuis 2008. Terrassé par la maladie le 28 décembre dernier, Jean-Yves Dusserre avait été élu sénateur en septembre dernier. C'était un homme de consensus, profondément humaniste, estimé de tous. Patricia Mohret-Richaud lui succède à la Haute Assemblée. Nous comptons sur leur aide et leur appui.

BILAN DE LA SAISON HIVERNALE

Plus de 50 personnes ont assisté à la réunion publique au cours de laquelle Pierre Kovacic, Directeur de l'Office de Tourisme a dressé un rapide bilan de la saison d'hiver écoulée, avant que Jean-Louis Poncet, Président du Syndicat Mixte et de la Régie des Remontées Mécaniques et Alexandre Goyet, qui en est le directeur, ne se livrent au même exercice. Bien enneigée depuis le début de la saison, la station de Ceillac, maintient à peu près son chiffre d'affaires mais on assiste depuis plusieurs années à un tassement de la consommation du produit ski alpin et du nombre de journées skieurs.

L'enneigement défectueux jusque fin janvier dans les autres sites qui a imposé la pratique de tarifs très réduits, se traduit par une baisse de l'ordre de 15 % sur Abriès et Arvieux, cependant que le S.I.V.U. de Beauregard (*Molines St-Véran*) parvient à surmonter ce handicap par une très bonne fréquentation en février.

Le directeur de la régie a ensuite présenté et argumenté sa proposition de grille tarifaire qui a suscité de nombreux et intéressants échanges avec la salle.

L'objectif est bien de parvenir à court terme à un équilibre d'exploitation des remontées dont les communes ne pourront pas indéfiniment absorber les déficits.

Si le ski alpin est, en termes de retombées économiques et d'emploi la clé de voûte de notre économie touristique hivernale, nous avons le devoir de rechercher ensemble à diversifier notre offre pour être moins dépendants des évolutions ou des aléas climatiques.

BUDGET

Dans un contexte général difficile, le Conseil Municipal vient de voter un budget relativement rigoureux qui permet néanmoins de dégager des moyens d'investissement sans augmenter les taux des taxes locales. Les grandes lignes de cet acte majeur de la vie de la commune sont développées plus loin.

LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Dans le Queyras, la coopération intercommunale a été initiée par Philippe Lamour, aussitôt après son élection à la Mairie de Ceillac. C'était il y a tout juste 50 ans. Au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (*S.I.V.O.M.*) a succédé un District puis la Communauté de Communes de l'Escarton, dont les compétences en font le principal acteur du développement économique et touristique et de la vie locale (*Office de Tourisme, Ski de Fond, Services d'Incendie et de Secours, assainissement, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, etc...*).

Plus tard, en 1977, le Parc Naturel Régional du Queyras a été créé.

Puis le « Pays du Grand Briançonnais au Queyras » a vu le jour. Il devient lui aussi une instance de coopération entre les communautés de Communes et l'outil reconnu par la Région, l'Etat et l'Europe pour porter des projets de développement structurants.

Pendant ce temps, l'Etat réduit les dotations qui permettent à ces structures de « fonctionner ». Ainsi, la Communauté de Communes a « perdu » en 2015 150 000 €... Une rationalisation s'impose, mais passé l'effet d'annonce, la réforme attendue de l'organisation territoriale marque le pas... et ne règle rien !

Les dynamiques nouvelles à l'œuvre à l'Office de Tourisme, et aux remontées mécaniques témoignent de la volonté partagée d'avancer ensemble. Pour

l'heure, le Parc demeure un peu « éloigné » des préoccupations et des attentes de la population. Son évolution est possible et souhaitable.

LA POLITIQUE AGRICOLE

Les agriculteurs du village, quoique peu nombreux assurent du mieux qu'ils le peuvent l'entretien des vastes espaces dans lesquels nous vivons et qui sont notre « fonds de commerce » touristique.

Les nouvelles orientations de la politique agricole commune devraient permettre une reconnaissance accrue de leur intervention sur les milieux naturels et simplifier les procédures. Des contrôles plus fréquents et facilités par la précision des photos aériennes leur font un devoir de déclarer rigoureusement la réalité de leurs pratiques, avec l'aide précieuse de la Chambre d'Agriculture.

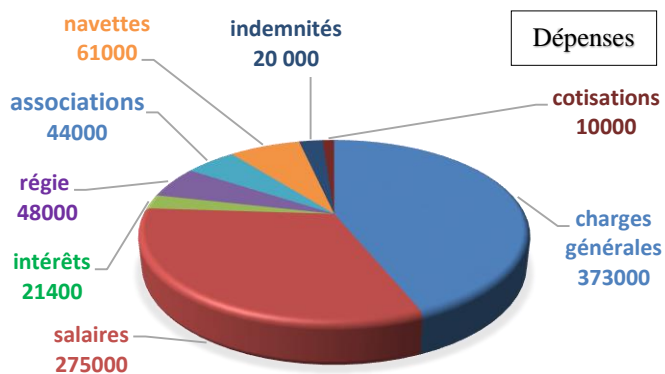
BIENTÔT L'ÉTÉ

Plusieurs événements vont marquer la saison d'été. Les Musicales du Jeudi, sous la houlette de Marie-Noëlle Robin proposeront des concerts de qualité variés. Jacqueline et Bernard Busser vont une fois encore nous étonner par l'exposition qu'ils présenteront à l'église S^{te}-Cécile. Le festival Jazz and Cheese se déroulera du 11 au 14 juin à Ceillac. 30 artistes dont la célèbre Rhoda SCOTT se produiront à l'occasion de 11 concerts.

BUDGET

Le budget 2015 est équilibré grâce à un report de l'excédent de fonctionnement du budget 2014 et à un emprunt de 350.000 € représentant la part d'autofinancement du bâtiment de fond.

Budget de Fonctionnement (973 000 €)



Les dépenses concernent toutes les charges régulières de la commune : assurances, énergies, matériel, salaires, intérêts d'emprunt, navettes, déneigement... Les recettes sont essentiellement constituées des dotations de l'Etat, des 4 impôts et de la vente de produits (SIVU, coupes de bois...).

Festivals enflammera le ciel de Ceillac le 2 août. Ce sera la fête des sports aériens non motorisés.

Enfin, la folie bergère et les animations qui accompagneront la foire aux moutons viendront conclure la saison les 26 et 27 septembre.

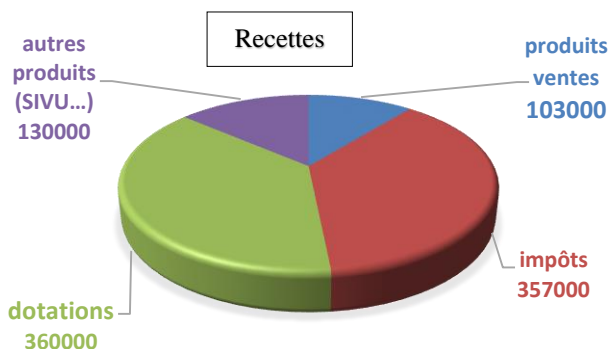
Nous évoquerons plus en détail dans la prochaine lettre de juillet ces événements dans l'organisation desquels l'animatrice du Comité des Fêtes et les autres agents de la commune s'impliquent sans compter.

RÉSERVE D'ASSAN

La procédure engagée par les Communes de Ceillac et de Guillestre il y a une dizaine d'années, pour la protection du Massif d' Assan est parvenue à son terme. Par arrêté en date du 6 octobre 2014, le Préfet de Région a procédé au classement de la réserve biologique intégrale d' Assan, en forêt communale de Ceillac et en forêt communale de Guillestre

Je ne saurais terminer cet éditorial sans évoquer, avec émotion, la tragédie survenue le 24 janvier et qui a coûté la vie à 6 randonneurs passionnés. Que leurs familles soient assurées de la compassion de la population de Ceillac dont la solidarité discrète a été unanimement saluée.

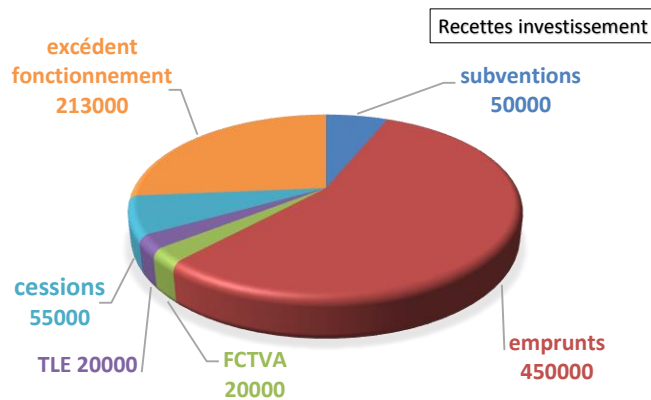
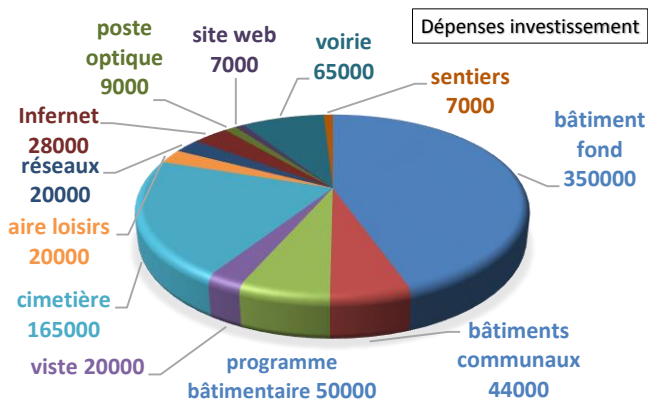
Christian Grouan



Budget d'investissement (1 318 000 €)

Il recense les dépenses et les recettes pour tout ce qui concerne les opérations d'équipement de la commune. Pour cette année 2015, les principales opérations sont le bâtiment d'accueil de fond et l'extension du cimetière qui s'ajoutent au remboursement du capital des emprunts, aux programmes de voirie, d'éclairage public, de sécurisation...

Notons que la microcentrale du Cristillan contribue pour une part conséquente à l'équilibre du budget communal, avec un apport, ces dernières années, supérieur à 100.000 €, en moyenne.



Budgets annexes

Eau : C'est un budget sensible car il permet de fiabiliser l'alimentation en eau du village. Des travaux importants doivent être effectués pour remplacer l'alimentation actuelle (256.000 € ttc pour la première tranche subventionnée à hauteur de 50% par l'agence de l'eau ; une subvention complémentaire est sollicitée auprès du Conseil Départemental) et d'autres doivent être programmés pour compléter les ressources actuelles qui s'avèrent trop faibles en période de grosse fréquentation. Le coût de ces derniers sera certainement très élevé et, l'année prochaine, ce budget annexe devra probablement être équilibré grâce au budget général afin d'atténuer la hausse du prix de l'eau pour les familles.

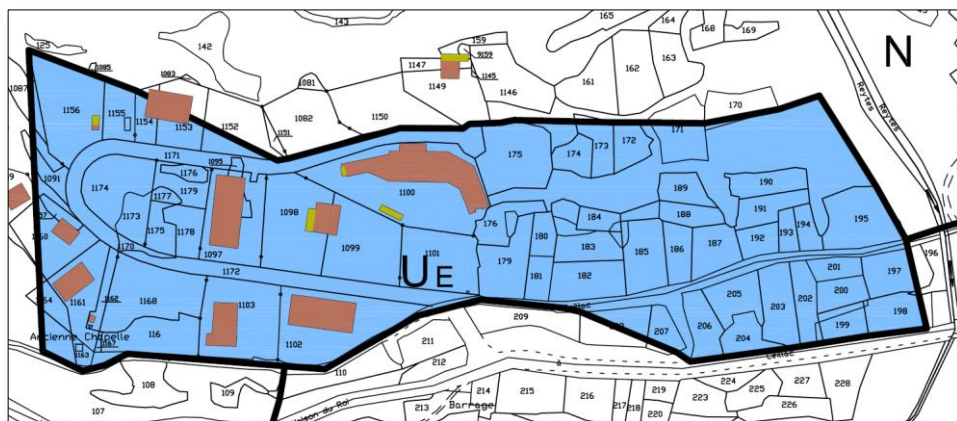
V.V.F. : C'est un budget transparent pour la commune puisque les emprunts contractés pour la réalisation de travaux (réfection du toit pour cette année) sont remboursés par VVF avec un loyer correspondant aux annuités.

Camping : C'est un budget régulièrement excédentaire avec une réserve financière conséquente qui permet d'effectuer les travaux nécessaires pour entretenir et améliorer les équipements.

VISTE

La création de cette zone artisanale a été décidée pour accueillir des artisans en activité ou devant prochainement s'installer.

Plusieurs demandes étaient également motivées par le besoin d'avoir un espace de stockage. Si ce n'est pas la vocation première de la zone, la commune a souhaité y donner suite. Mais pour éviter une dispersion et une disparité esthétique des aménagements, la commune devrait proposer la vente ou la location de boxes en bois.



ALIMENTATION EN EAU POTABLE

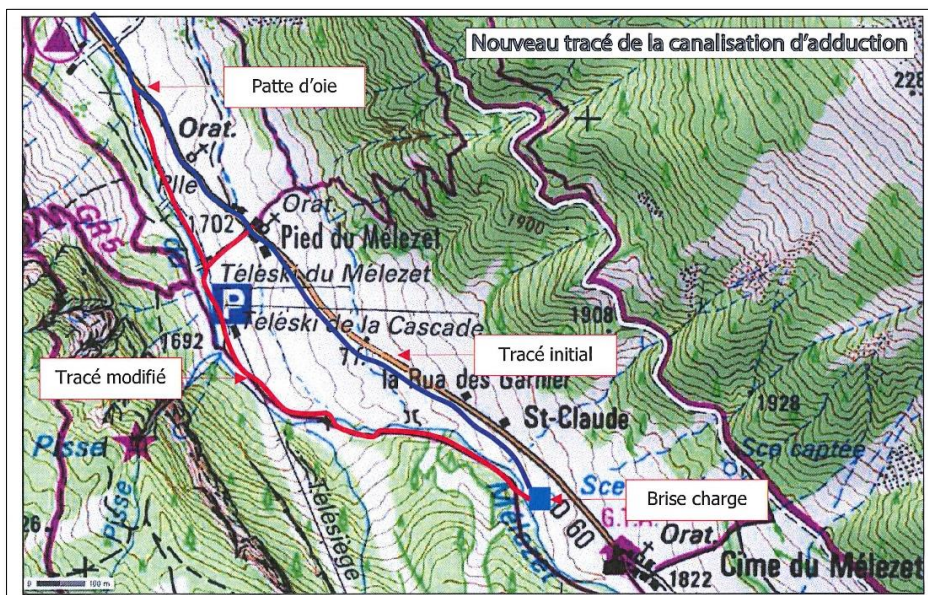
Les travaux de remplacement de la canalisation d'adduction du Mélézet vont s'engager avec un début des travaux programmé au 1^{er} septembre 2015. Le bureau HYDRÉTUDES nous assiste dans ces travaux, la consultation des entreprises a été lancée en avril.

Ces travaux font suite aux conclusions du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable qui a mis en avant la fragilité de la conduite posée en 1967 et la présence de fuites sur cette antenne.

La 1^{ère} tranche concerne le tracé du brise charge du Mélézet au camping des Moutets sur un linéaire de 2085 m pour la tranche ferme et 635 m pour la tranche conditionnelle, avec l'alimentation du hameau du pied du Mélézet.

Le tracé choisi du brise charge jusqu'à la patte d'oie traverse le torrent du Mélezet en aval du brise charge et emprunte le chemin situé en rive gauche jusqu'au départ du télésiège de Girardin ; il permet de limiter l'impact des travaux sur les parcelles agricoles et garantit la conservation de la canalisation actuelle en phase travaux.

Le renouvellement des canalisations A.E.P. est un passage obligé pour la commune afin de limiter le gaspillage de la ressource, d'assurer une bonne qualité de l'eau. La commune poursuit également ses études sur l'aspect quantitatif de la ressource en eau potable afin de répondre aux besoins actuels et futurs du village.



TRAVAUX DIVERS

VOIRIE

Le budget de la voirie sera essentiellement consacré cette année à la sécurisation de la circulation des véhicules à moteur dans le village et à la remédiation de l'effondrement situé à proximité immédiate de la chapelle L'Immaculée Conception...

L'histoire a bégayé le 27 février. En 48 heures, un affaissement de 11 m de diamètre et d'environ 1,50 m de profondeur a été observé au quartier que d'aucuns surnomment l'Amérique. 162 ans avant, le même phénomène avait donné lieu à la création de la chapelle de L'Immaculée Conception puis au classement de ce secteur en rouge au P.P.R. à l'aléa effondrement, glissement de terrain en raison de la présence de gypse.



Il est probable que l'affaissement résulte de la dissolution du gypse et de la migration des matériaux ayant permis de combler les précédents affaissements.

Afin de cerner le contexte géotechnique local et d'apprécier le désordre, un diagnostic géotechnique a été réalisé par IMSRN, un bureau d'études grenoblois.

Ont été réalisés 4 pénétromètres dynamiques en périphérie de la zone affaissée afin de déterminer si des zones décomprimées existent, 2 panneaux électriques qui donnent une « image » du site, et un quadrillage de la zone et particulièrement à proximité des 3 habitations les plus proches afin de détecter des cavités proches.

Les travaux devront combler le trou, remettre en état les réseaux (*eaux usées, eau potable, arrosage par aspersion, électricité*) et rétablir la voie de circulation.



ÉCLAIRAGE PUBLIC

C'est un dossier symptomatique puisque si les travaux devaient initialement être subventionnés à au moins 80 %, il apparaît aujourd'hui, qu'ils ne le seront qu'à 30 ou 40 % au mieux, ce qui nécessite un étalement de la réalisation. A terme, un éclairage plus homogène et moins consommateur d'énergie remplacera les systèmes actuels.

V.V.F

Avant la saison estivale, l'entreprise Boussaingault, qui a été retenue après un appel d'offres, aura achevé la réfection du toit de V.V.F. et réalisé différents travaux d'isolation.

Pour ces travaux, la commune, propriétaire des murs, a réalisé un emprunt de 180.000 € en 2014. Comme stipulé dans la convention passée avec la commune en 2008, les annuités d'emprunt afférentes seront payées par V.V.F.

Avant le renouvellement de la convention qui doit intervenir en 2017, une discussion est d'ores et déjà engagée entre V.V.F. et la commune pour une requalification des bâtiments et la proposition de services supplémentaires.



PATRIMOINE BÂTI

Un recensement complet du patrimoine bâti communal a été effectué avec, pour chaque bâtiment, l'estimatif du coût de réhabilitation, de sa valeur marchande et des possibilités d'aménagement pour un changement de destination.

Les objectifs avoués sont multiples et sont l'objet d'une réflexion au sein de l'équipe municipale :

- création d'un petit parc de logements locatifs pouvant accueillir des familles avec plusieurs enfants ;
- regroupement des ateliers et matériels des services techniques ;
- création possible d'un pôle enfance regroupant école, halte-garderie, cartable à la neige, activités péri éducatives... ;
- création de lieux de vie sociale qui manquent actuellement cruellement au village ;
- installation d'une chaufferie bois pour les bâtiments situés dans le périmètre de la mairie (*mairie, presbytère, maison Colombet, église, chapelle des Pénitents*)

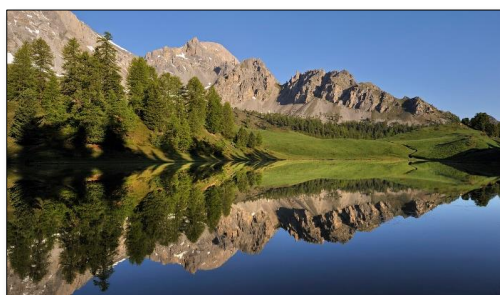
...

Si les choix définitifs sont encore en discussion et doivent être débattus avec la population, une première étude avancée est budgétée cette année pour une réhabilitation possible du presbytère, un édifice faisant partie de l'histoire du village et auquel les Ceillaquins sont très attachés, et dont la dégradation devient préoccupante.

CIMETIÈRE

Il était urgent de procéder à une extension du cimetière dans lequel la place manque. Après la visite de M. Grandvoinet, architecte des bâtiments de France, le projet a été arrêté.

Les travaux débuteront cet été par l'entreprise qui aura été retenu après un appel d'offres comme le veut la loi.



SENTIERS

Après les chemins de la tête de la Cula et du col Albert, qui ont fait l'objet d'un reprofilage soigné, c'est le chemin du lac Miroir (« Passet ») qui est retenu cet été pour une réfection devenue nécessaire afin de le sécuriser et de le rendre plus accessible.